

Conseil métropolitain du 28 juin 2021

La Métropole Européenne de Lille vote un vaste plan de reconquête des cours d'eau

La Métropole Européenne de Lille est un vaste territoire marqué par un patrimoine conséquent de cours d'eau avec près de 600 km de rivières et de 100 km de canaux. Ces derniers constituent un fil identitaire reliant toutes les communes du territoire. Ils ont néanmoins connu, au fil de l'histoire, d'importantes dégradations liées à leur artificialisation et à des pressions polluantes multiples, contrepartie d'un développement soutenu. Face à ce constat, la MEL s'engage dans un vaste plan de reconquête de ses cours d'eau.

Celui-ci se traduit par la mise en place d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dédié, fixant la programmation pour l'ensemble des interventions nécessaires. Ce PPI finalise ainsi la démarche entérinée par les délibérations adoptées lors de précédents conseils. Il organise l'ordonnancement de **44 projets d'intervention** au bénéfice de l'ensemble du territoire métropolitain. L'ampleur de ce PPI a nécessité une priorisation des projets jusqu'en 2035 :

- 12 projets sont déjà en cours, à poursuivre ou à conclure
- 11 projets seront initiés entre 2022 et 2026
- 6 projets seront initiés entre 2027 et 2032
- 15 nouveaux projets seront initiés entre 2033 et 2035

Chacune de ces interventions vise à mener des opérations de renaturation des cours d'eau. Les aménagements de ces derniers ouvriront aussi des opportunités immédiates de valorisations de ces nouveaux espaces naturels qualitatifs. Ce plan de reconquête constitue un pilier important du nouvel axe de développement que constitue la Métropole turquoise, visant à transformer en profondeur l'image du territoire, en faveur d'une Métropole résolument tournée vers l'eau et se réappropriant ainsi un élément structurant de son développement historique. Cela permettra également de renforcer fortement l'armature verte et bleue du territoire métropolitain.

Une réponse aux enjeux climatiques

Ce plan de reconquête représente par ailleurs une nécessité au regard de la survenue probable d'événements météorologiques plus extrêmes en lien avec les changements climatiques. L'objectif est de prévenir les risques d'inondations et les situations de sécheresse pouvant impacter les milieux aquatiques.

Afin de concrétiser ce plan d'intervention métropolitain, la MEL a fait le choix d'allier ses politiques opérationnelles de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) dédiées aux rivières et celle du Plan Bleu dédiée aux canaux. La fusion de ces deux politiques au sein d'un même plan d'action ouvre donc la voie à une intervention sur les **20 sous bassins versants des rivières entrant dans le giron de la GEMAPI** et les **24 canaux et délaissés de canaux inclus dans le Plan Bleu**.

« Nous avons fait le choix de mener un programme volontariste qui s'est imposé comme une priorité. Les 44 projets que comporte le plan d'intervention ont pour but premier de pallier les risques d'inondations omniprésents sur notre territoire. C'est pourquoi nous avons fait le choix de solliciter, comme la Loi nous le permet, une nouvelle ressource financière permettant une mise en œuvre rapide qui permettra d'apaiser les situations critiques liées aux différentes problématiques auxquelles nous sommes confrontés. Aussi, conscients des défis environnementaux à relever et de l'aspiration de nos concitoyens à un territoire toujours

plus qualitatif et en lien avec ses milieux naturels, nous nous engageons vers une Métropole résolument tournée vers l'eau » souligne Damien Castelain, Président de la MEL.

Le programme d'investissement prévisionnel est évalué à **220 M€ TTC**. Ce montant sera en partie financé par la MEL, qui y contribuera sur ses fonds propres à hauteur d'un tiers du montant du programme et par la mise en place d'une nouvelle ressource financière dite « contribution GEMAPI ». Exclusivement affecté à ce programme ambitieux, son montant sera très raisonnable, en moyenne à moins de 5€/ an pour les métropolitains, à partir de 2022.

À propos de la MEL

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

www.lillemetropole.fr  @MEL_Lille  @metropoledelille

Contacts presse :

Yohan ENGEL

Conseiller Communication du Président

Responsable du service de presse

yengel@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 21 23

+33 (0)6 82 13 57 26

Agathe LAVALEE

Attachée de presse

alavalee@lillemetropole.fr

+33 (0)3 20 21 23 50

+33 (0)6 30 46 40 17